Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_165-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/165

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte. Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	A	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_165-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/165

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU

Vu l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes qui mentionne que la promotion du tourisme, dont la gestion des offices de tourisme,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 5 modifiant les articles L 2231-9 et L 2231-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les « dispositions communes aux stations classées et aux Offices de Tourisme »,

Vu la délibération 2005/49 du 23 septembre 2005 portant création de l'EPIC,

Vu la délibération 2008/84 du 24 avril 2008 portant renouvellement des membres de l'EPIC,

Vu la délibération 2014/44 du 22 avril 2014 portant renouvellement des membres de l'EPIC,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Compte-tenu de la demande de modification par la commune de La Brède par courrier en date du 22 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Pour rappel, en 2005, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé l'Office de Tourisme de Montesquieu.

Comme le prévoient ses statuts, l'Office du Tourisme de Montesquieu est administré par un Comité de Direction de 21 membres dont 13 (titulaires et suppléants) désignés sur proposition du Conseil Communautaire, étant entendu que le Président de la Communauté de Communes est membre de droit du Comité de Direction.

A cela, s'ajoutent 8 membres (titulaires et suppléants) représentant les associations ou organisations locales intéressées au tourisme (associations chargées de l'animation touristique). Comme déterminé dans les statuts de l'Office de Tourisme, ces professionnels sont désignés selon la procédure suivante :

Le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu, procède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la consultation des professionnels et organismes locaux intéressés par le tourisme. Faute de réponse dans un délai de trente jours, à compter de la réception de la lettre, le Conseil Communautaire désignera les représentants de ces professionnels et associations et le nom d'un suppléant pour chacun d'eux. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire.

Les attributions du Comité de Direction :

Le Comité de Direction délibère sur toutes les questions liées au fonctionnement et à l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment :

- l'organisation générale des fonctions de l'Office de Tourisme
- les conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés
- le budget de l'Office de Tourisme
- le rapport annuel d'activité et le compte financier de l'exercice écoulé
- la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations
- les questions qui lui sont soumises pour avis par le Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_165-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/165

OBJET : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU

Il est proposé de désigner les membres suivants (13 titulaires et autant de suppléants):

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ayguemorte les Graves	Madame TALABOT	Madame LOUVET
Beautiran	Madame LAGARDE	Monsieur SCHMITZ
Cabanac et Villagrains	Madame CAUSSÉ	Monsieur CLAIR
Cadaujac	Madame LALANDE	Madame VAUZOUR
Castres Gironde	Monsieur DUPUY	Madame MOINET
Isle Saint Georges	Madame LAPLAGNE	Monsieur MARRAUD DES GROTTES
La Brède	Monsieur COUTOU	Monsieur GARDEL
Léognan	Monsieur MOUCLIER	Madame VABRE
Martillac	Monsieur CLAVERIE	Madame POLSTER
Saint Médard d'Eyrans	Monsieur TAMARELLE	Madame COMPAN
Saint Morillon	Madame BOURGADE	Madame DIAZ
Saint Selve	Madame BURTIN DAUZAN	Monsieur AUNOS
Saucats	Monsieur CLÉMENT	Madame ARTOLA

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne comme membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu représentant la commune de La Brède Monsieur COUTOU en tant que délégué titulaire et Monsieur GARDEL en tant que délégué suppléant,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_165-DE